

Organisation du Championnat des 36 Communes 2023-2024

Pour toute question, merci de contacter Claire Kalaydjian (06.19.27.11.37 - claire.kalaydjian@fft.fr) ou Sébastien Magne (06.30.41.62.97 – sebastien.magne@fft.fr).

Format

Rencontre constituée de 4 doubles (les âges sont déterminés selon l'année sportive 2024), dans cet ordre :

- Double Jeunes Mixte (13 à 17 ans inclus)
- Double Séniors+ Mixte (50 ans et plus)
- Double Femmes (18 ans et plus)
- Double Hommes (18 ans et plus)

L'ensemble de ces matchs se disputera en format 4 (2 sets de 6 jeux avec point décisif à 40A, super jeu décisif en 10 points avec 2 points d'écart en cas de 3^{ème} set).

En cas d'égalité 2/2, chaque équipe choisit les deux joueurs / joueuses de son choix qui disputeront uniquement un super jeu décisif en 10 points avec 2 points d'écart. Ces joueurs / joueuses doivent obligatoirement avoir disputé un des 4 doubles précédents. Ce double décisif ne peut pas être constitué de deux joueurs / joueuses ayant déjà formé équipe lors des 4 doubles précédents.

Qualification des équipes / joueurs

Les équipes sont constituées de joueurs licenciés dans une même commune du département 92 (pas forcément dans le même club). Les différents clubs d'une commune doivent alors se mettre en contact pour déterminer les doubles titulaires et doubles remplaçants, **à envoyer au Comité pour le vendredi 13 octobre 2023 au plus tard, accompagné du règlement de leur inscription (150€).**

L'ensemble des rencontres devra se jouer avec les joueurs dont les noms auront été communiqués au Comité. La liste des joueurs servira notamment à désigner les villes bénéficiant de « bye » au premier tour si l'effectif des équipes inscrites le contraint. Des remplacements ponctuels et exceptionnels de joueurs restent possibles avec accord du Comité de Championnat avant la rencontre (les joueurs remplaçants devront alors être sensiblement du même niveau que les joueurs remplacés).

Le Comité de Championnat est constitué de : Claire Kalaydjian, Sébastien Magne, Olivier de Villeneuve.

Les joueurs devront être **classés au maximum 15/1 au classement de septembre 2023** et être en possession d'une licence 2024 ouvrant droit à la pratique en compétition (bien que les matchs du Championnat soient amicaux et non-homologués).

Le classement pris en compte pour chaque tour sera celui du jour de la rencontre (un joueur 15 peut donc participer s'il était 15/1 en septembre). Les communes devront désigner un capitaine et un capitaine-adjoint, joueurs ou non.

Handicap

Afin de limiter les écarts de niveau et dans un souci d'équité, un système de handicap sera mis en place. Le poids de chaque équipe sera calculé conformément aux Règlements FFT (7 points pour un joueur 15/1, jusqu'à 19 points pour un joueur NC). L'écart de points entre les poids des deux équipes déterminera le handicap à mettre en place :

- De 0 à 4 points d'écart : pas de handicap
- De 5 à 8 points d'écart : l'équipe moins bien classée commencera chaque jeu à 15/0 en sa faveur, et chaque set à 1/0. En cas de super jeu décisif (y compris au double décisif si 2 matchs partout), celui-ci débutera à 2/0, toujours en sa faveur.
- De 9 à 12 points d'écart : l'équipe moins bien classée commencera chaque jeu à 15/0 en sa faveur, et chaque set à 2/0. En cas de super jeu décisif (y compris au double décisif si 2 matchs partout), celui-ci débutera à 3/0, toujours en sa faveur.
- 13 points d'écart et plus : l'équipe moins bien classée commencera chaque jeu à 15/0 en sa faveur, et chaque set à 3/0. En cas de super jeu décisif (y compris au double décisif si 2 matchs partout), celui-ci débutera à 4/0, toujours en sa faveur.

Calendrier

Le Championnat débutera par une phase se déroulant dans les clubs, (dates pouvant évoluer en fonction des contraintes en clubs) :

- 18 & 19 novembre 2023 : 16^{èmes} de finales (les équipes perdant en 16^{èmes} de finales peuvent disputer la Consolante),
- 2 & 3 décembre 2023 : 8^{èmes} de finales (tableau principal et consolante),
- 20 & 21 janvier 2024 : ¼ de finales (tableau principal et consolante),
- 27 & 28 janvier 2024 : ½ finale consolante
- Dimanche 4 février 2024 : ½ finales (tableau principal), finales (tableau principal et consolante) et matchs de 3^{ème} et 4^{ème} place (tableau principal).

La phase finale se déroulera le dimanche 4 février 2024 dès 9h, sur les 8 courts couverts du Comité :

- **9h** : petit déjeuner d'accueil
- **10h** : demi-finales du tableau principal et de la Consolante,
- **vers 13h30** : finales du tableau principal et de la Consolante,
- **vers 16h** : remise des prix et cocktail de clôture.

Organisation

Lors de la phase se déroulant dans les clubs :

Nous vous recommandons de débuter les rencontres à 9h (suivies d'un déjeuner) ou à 13h (suivies d'un goûter), sur 2 courts.

Le club d'accueil sera désigné par tirage au sort.

Le Comité prendra en charge les dépenses du déjeuner ou du goûter (sur justificatifs), à hauteur de 125€ maximum pour un déjeuner ou 60€ maximum pour un goûter.

Le club d'accueil devra fournir un minimum de 4 balles neuves par terrain (soit 8 balles pour l'ensemble de la rencontre).

Lors de la phase finale :

Toutes les équipes inscrites au Championnat sont invitées à la journée du 4 février 2024, au Centre Départemental de Rueil (à minima à la remise des prix et au cocktail pour les équipes n'ayant pas dépassées les ¼ de finales).

Chaque équipe devra venir avec un élément représentant sa commune (banderole, drapeau, t-shirt...).

Pour le déjeuner, les joueuses et joueurs devront prévoir leur repas (micro-ondes à disposition).

Nous clôturons cette journée par une remise des prix et un cocktail où nous vous attendons nombreuses et nombreux !